

REVALORISATION DU SMIC AU 1er JUIN 2026 : UNE BONNE NOUVELLE... MAIS PAS POUR TOUS ?



JUIN 2026

Depuis le 1er juin, le SMIC a été revalorisé de **2,41 %** pour suivre l'évolution de l'inflation.

Cette augmentation est nécessaire pour protéger le pouvoir d'achat des salariés concernés. Mais elle soulève une nouvelle fois la question de l'évolution des rémunérations dans l'entreprise.

Au fil des revalorisations successives du SMIC, de nombreux salariés voient leur salaire se rapprocher progressivement de celui des nouveaux embauchés, malgré leur ancienneté, leur expérience et les compétences acquises au fil des années.

Dans le même temps, les dépenses contraintes restent élevées, notamment pour les salariés qui utilisent quotidiennement leur véhicule pour se rendre au travail.

Face à cette situation, la **CGT** demande à la Direction d'ouvrir une réflexion sur plusieurs mesures concrètes :

- Une révision des grilles salariales afin de maintenir une véritable reconnaissance de l'expérience et de l'ancienneté ;
- Le développement du télétravail lorsque l'activité le permet, avec un objectif d'au moins un jour supplémentaire par semaine ;
- La mise en place d'une compensation pour les salariés dont les fonctions imposent une présence quotidienne sur site et qui ne peuvent bénéficier du télétravail.

L'amélioration du pouvoir d'achat ne peut reposer uniquement sur les revalorisations du SMIC ; elle doit également passer par une politique salariale ambitieuse et par des mesures concrètes que l'entreprise peut mettre en œuvre rapidement pour répondre aux attentes des salariés.

Reconnaître l'expérience, préserver le pouvoir d'achat et traiter équitablement tous les salariés : voilà les véritables enjeux de 2026.

Adhérez à la **CGT pour défendre vos droits,
votre travail, votre avenir.**